

Barème d'honoraires

Vente	Location à la charge du locataire	Location à la charge du bailleur
Jusqu'à 500 000 € :5% TTC Au-delà : 4% TTC	Visite, constitution du dossier et rédaction d'acte : -Zones tendues : 10€/m ² * -Zone très tendues : 12€/m ² *	Visite, constitution du dossier et rédaction d'acte : -Zones tendues : 10€/m ² * -Zone très tendues : 12€/m ² *
Avec un minimum de 7000 € TTC	Etat des lieux : 3€/m ²	Etat des lieux : 3€/m ²
Rédaction d'acte : 1 500 €uro	Baux autres qu'habitation : 20% TTC du loyer annuel C.C	

* arrêté du 1^{er} août 2014 et décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 Mise à jour le 15 Septembre 2014